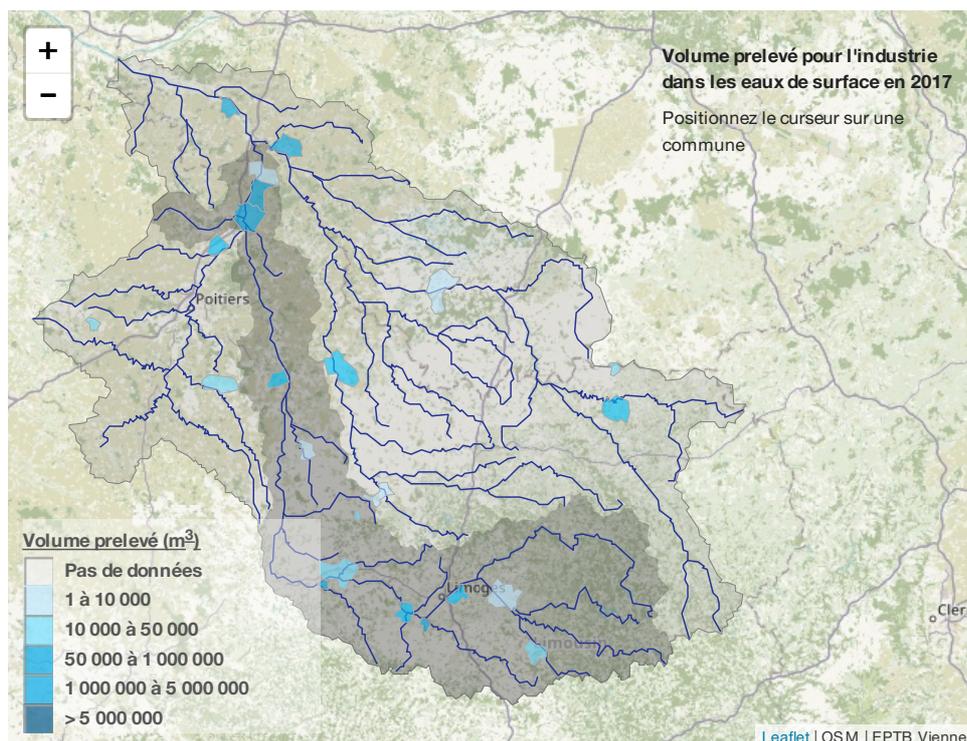


Prélèvements superficiels pour l'industrie

Imprimer la page

Fichier PDF

Carte



Commentaire / Analyse :

Les volumes prélevés en 2017 dans les eaux de surface pour l'industrie représentent :

- Pour le bassin de la Vienne : 34,3 millions de m³
- Pour les communes du SAGE Vienne : 32,2 millions de m³
- Pour les communes du SAGE Creuse : 1,9 millions de m³
- Pour les communes du bassin de la Vienne Tourangelle : 0,2 millions de m³

L'industrie et plus particulièrement l'activité papetière prélève principalement dans les eaux de surface, néanmoins, l'essentiel des volumes prélevés est restitué au milieu.

Les données collectées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne font apparaître une tendance à l'augmentation des volumes prélevés pour l'industrie.

Les prélèvements des centrales nucléaires de Civaux et Chinon ne sont pas comptabilisés dans cette analyse.

Définition :

Des prélèvements dans les eaux de surface et les eaux souterraines sont effectués pour satisfaire les besoins des industries.

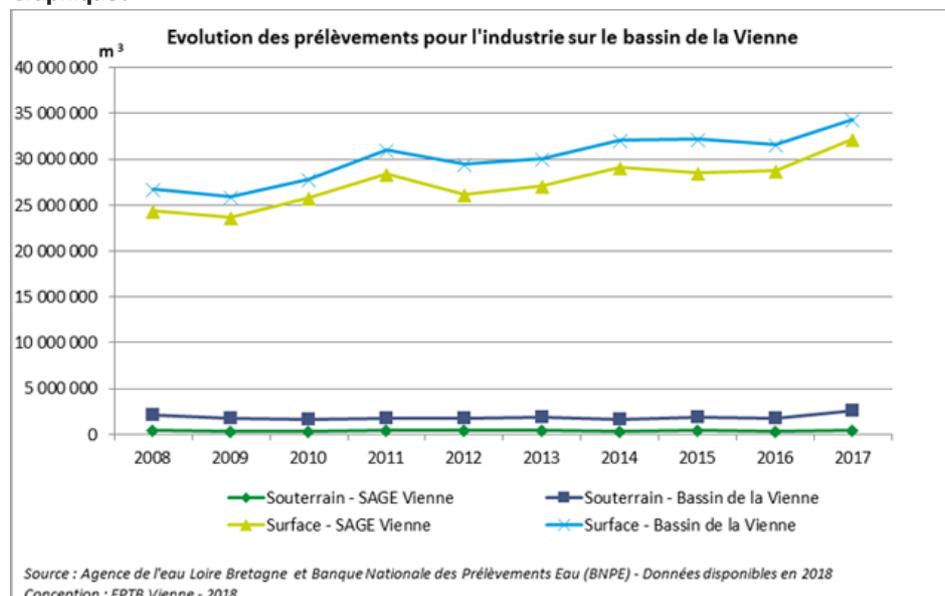
Eaux de surface = Canal, cours d'eau naturel, nappe alluviale, retenue alimentée par un forage en nappe

alluviale, retenue collinaire, retenue alimentée par un prélèvement effectué dans un cours d'eau.

Source :

Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) - <https://bnpe.eaufrance.fr/> – Données de 2017

Graphique :



Commentaire graphique :

Les volumes prélevés en 2017 dans les eaux de surface pour l'industrie représentent :

- Pour le bassin de la Vienne : 34,3 millions de m³
- Pour les communes du SAGE Vienne : 32,2 millions de m³
- Pour les communes du SAGE Creuse : 1,9 millions de m³
- Pour les communes du bassin de la Vienne Tourangelle : 0,2 millions de m³

L'industrie et plus particulièrement l'activité papetière prélève principalement dans les eaux de surface, néanmoins, l'essentiel des volumes prélevés est restitué au milieu.

Les données collectées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne font apparaître une tendance à l'augmentation des volumes prélevés pour l'industrie.

Les prélèvements des centrales nucléaires de Civaux et Chinon ne sont pas comptabilisés dans cette analyse.